

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 12 juillet 2022

LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE EST PLACÉ EN ALERTE JAUNE CANICULE

Météo-France place le département du Rhône au niveau de vigilance JAUNE CANICULE, à partir de mercredi 13 juillet 2022 après-midi.

L'effet de la chaleur sur l'organisme peut être rapide et survient dès les premières augmentations de température, à compter du premier niveau de vigilance météorologique. Lors d'une canicule, les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, personnes atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, enfants de moins de 4 ans, personnes isolées, en situation de précarité et sans abri...) sont particulièrement vulnérables et risquent une déshydratation, l'aggravation de leur maladie chronique ou encore un coup de chaleur. Les effets peuvent également être décalés dans le temps, entraînant une fatigue anormale et une aggravation des pathologies existantes.

Le préfet du Rhône et l'Agence régionale de santé (ARS) rappellent, notamment à destination des personnes fragiles, les principaux conseils et gestes simples à adopter pour se protéger des fortes chaleurs :

- **Buvez régulièrement de l'eau** sans attendre d'avoir soif ;
- **Rafrâchissez-vous** et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour ;
- **Évitez de sortir aux heures les plus chaudes** (11-21 heures en cas de canicule) ;
- **Préférez les activités sans efforts** aux heures les plus chaudes ;
- **Maintenez votre logement frais** (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- Si votre logement ne peut pas rester frais, **passer plusieurs heures par jour dans un lieu frais** (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée, salle rafraîchie...) ;
- **Ne buvez pas d'alcool** ;
- **Mangez en quantité suffisante des plats légers et riches en eaux** (fruits et légumes) ;

- Portez des vêtements légers amples et clairs et un chapeau en extérieur ;
- Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches, surtout les plus fragiles.

Si vous avez des crampes, des maux de tête, des nausées ou une fatigue inhabituelle, mettez-vous dans un lieu frais, buvez, arrêtez toutes activités physiques, aspergez-vous d'eau et ventilez-vous si les signes surviennent après une exposition directe au soleil. Dans tous les cas, appelez un médecin si les symptômes s'aggravent ou persistent plus d'une heure.

En cas d'urgence, appelez le 15 immédiatement.

TRAVAILLER SOUS UNE FORTE CHALEUR

Travailleurs : lors de périodes de fortes chaleurs, certains travailleurs peuvent être particulièrement exposés aux risques liés aux fortes chaleurs. Buvez beaucoup d'eau, plusieurs fois par jour. Soyez vigilant pour vos collègues et vous-même. Protégez votre peau du soleil, et si vous vous sentez mal, signalez-le rapidement.

Employeurs : évaluez les risques, prenez les décisions qui s'imposent, notamment l'aménagement des horaires afin de limiter l'exposition des salariés aux températures les plus fortes de la journée et le report des tâches pénibles ; dans le secteur du bâtiment et des travaux publics par exemple, aménagez les chantiers pour assurer la santé et la sécurité de vos salariés

RECENSEMENT DES PUBLICS LES PLUS VULNÉRABLES

Les proches, voisins et familles, des personnes âgées et / ou handicapées isolées, sont invités à inscrire ces derniers sur le registre ouvert dans leur commune de résidence. Ce registre, dont la mise en place par les communes est obligatoire, permet une intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès des personnes les plus fragiles.

Enfin, les maraudes et distributions d'eau organisées par la Croix Rouge seront renforcées auprès des personnes sans-abri, particulièrement vulnérables aux fortes chaleurs en milieu urbain.

Pour toute information complémentaire :

ARS Auvergne-Rhône-Alpes : www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/vague-de-chaaleur-precoce-soyez-vigilants

Santé Publique France : www.santepubliquefrance.fr

Météo-France : vigilance.meteofrance.fr

Cabinet du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Benoît GAILLET

Tél : 06 21 11 06 48

Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

Préfecture du Rhône – 69003 Lyon Cedex 03

Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69